



Le mardi 2 avril 2019 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 27 mars 2019 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, MM. Bernard JEAN-BAPTISTE, Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Anne-Catherine DERVILLE (à M. Eric DESREUMAUX), M. Claude LAMARCO (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), Mme Aurélie VERNIER (à M. Riquier WILLOQUET).

Absente excusée : Mme Danièle PETIT.

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N° 19-1-8

Intercommunalité

Métropole Européenne de Lille

Avis le projet de Schéma Directeur
Des Infrastructures de Transports (SDIT)

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 de 40% par rapport à 1990 et de 75% d'ici à 2050, soit une baisse de 29% des émissions des transports sur la période 2015-2028.

Dans cet objectif, la Métropole Européenne de Lille souhaite définir une stratégie à l'horizon 2035 en définissant des principes directeurs du réseau de transports collectifs de demain. Dans cette optique, elle a lancé une concertation de février à avril 2019 auprès des acteurs du territoire, des autorités organisatrices, des territoires limitrophes, des grands acteurs du territoire sensible aux questions de mobilité, du grand public et aussi des conseils municipaux.

La commune de BONDUES, ville-relais au nord du cœur de la Métropole et secteur de transit important pour les communes de 2^{ème} et 3^{ème} couronnes, si elle n'est pas directement impactée par les projets de nouvelles lignes structurantes de transport collectif proposées, est en demande de réalisation de pôles d'échanges non loin de son territoire et de moyens de mobilité alternatifs au « tout voiture » :

A- Sur le plan métropolitain, le conseil municipal de Bondues préconise :

1- d'investir dans de nouvelles infrastructures en :

- développant un faisceau de transport en commun Nord / Sud sur l'axe reliant Comines au sud de la Métropole. Remplaçant la ligne TER Comines/Lille et longeant au sud l'autoroute A1, il serait réalisé en site propre de type tramway ;
- utilisant les voies ferrées désaffectées par le développement d'une offre de transport en commun en site propre et de vélo routes ;
- considérant les voies d'eau et leurs abords comme un nouveau mode alternatif pour les marchandises comme pour les particuliers (bateau, piste cyclable, parking-relais auto/vélo...).

2- d'organiser le réseau existant et de renforcer l'intermodalité en :

- développant les points d'échanges stratégiques : boucles de intermodalités, parcs relais, ... ;
- améliorant le tramway LRT, c'est-à-dire son insertion urbaine, sa capacité d'accueil des voyageurs et son cadencement, mais aussi en prolongeant son tracé jusqu'à Wattrelos, après son terminus actuel de « Roubaix Eurotéléport », voire en créant une liaison Roubaix Tourcoing.

3- de connecter le réseau métropolitain de transports en commun aux territoires voisins en :

- développant et renforçant les lignes ferroviaires entre la métropole, l'ensemble des territoires infrarégionaux et l'Euro Région, notamment via le futur réseau express Hauts de France et le Canal Seine Nord.

4- de renforcer l'accessibilité numérique de la métropole en:

- permettant à chacun d'adapter sa mobilité en temps réel et en promouvant de nouvelles façons de travailler (télétravail, coworking, ...) moins génératrices de déplacements.

5- d'obtenir de l'Etat la réalisation du grand contournement Sud Est de la Métropole et, dans cette attente, l'interdiction pour les poids lourds en transit international d'emprunter l'A22 et le boulevard du Breucq

- B- Sur le plan municipal, le conseil municipal de la commune de BONDUES, au-delà des actions qu'il mènera auprès des habitants, des établissements scolaires, des entreprises, pour promouvoir les modes alternatifs de déplacement (covoiturage, auto partage, modes doux, télétravail) demande à la MEL :

- à court terme de :

- 1 **garantir la réalisation des projets cyclables** planifiés ou identifiés dans la commune, de nature à limiter l'usage de la voiture pour, en particulier, l'accès aux collèges et lycées du secteur
- 2 **garantir la réalisation d'aires de covoiturage et de garages sécurisées pour vélos**, aux entrées et sorties de la rocade Nord-Ouest
- 3 **intégrer le cycloparc** géré par la commune dans l'application Passpass
- 4 **supprimer le point noir que constitue le pont enjambant l'A22** sur la route Mouvaux- Croix Blanche- Linselles
- 5 **tester un service de transport intracommunal et/ou intercommunal** sur rendez-vous qui permette aux habitants des quartiers excentrés, de rejoindre aisément les lignes de transport collectif aux aires de covoiturage, voire relier ces quartiers excentrés à Lille Europe pour les nombreux habitants se rendant chaque jour à Paris, Bruxelles, Londres ...

- à long terme de :

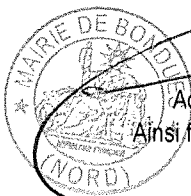
6-en relation avec la création de la ligne Comines-Wambrechies-Lille-Seclin, prévoir un site d'échanges multimodal à **Wambrechies**, aisément accessible depuis Bondues

7-dans le cas où une ligne à haut niveau de service Halluin-Lille empruntait l'A22 en site propre, **ne pas supprimer la ligne à haut niveau de service Halluin-Roncq-Bondues-Marcq-La Madeleine-Lille** indispensable à la bonne desserte de Bondues.

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- d'adhérer aux principes et aux objectifs énoncés ci-dessus,
- de transmettre cette délibération à la Métropole Européenne de Lille dans la perspective de la délibération métropolitaine sur le SDIT programmée au mois de juin 2019.

Travaux préparatoires
Conseil d'Administration du 5 mars 2019
Commission Générale du 25 mars 2019



La commune
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire